

## Manuel échanges de cours et de modules ULB-VUB pour les étudiants

### Pour les étudiants ULB qui suivent un cours à la VUB

#### 1. Principes de base

Le nombre d'étudiants inscrits administrativement admis dans un cours dépend de la formation et/ou du cours. Si vous souhaitez plus d'informations à ce sujet, vous pouvez contacter les personnes de contact mentionnées au point 6 de ce manuel : Personnes de contact en cas de questions et/ou de problèmes.

À la fin de ce manuel, vous trouverez un aperçu par formation des cours que vous pouvez suivre à l'autre institution comme étudiant inscrit administrativement.

#### 2. Plan étape par étape pour l'inscription comme étudiant inscrit administrativement

Les étudiants ULB qui souhaitent suivre un ou plusieurs cours à la VUB doivent s'inscrire comme étudiant inscrit administrativement à la VUB.

##### **Informez votre secrétariat facultaire de l'ULB**

Informez votre secrétariat facultaire à l'ULB que vous souhaitez suivre un ou plusieurs cours à la VUB en tant qu'étudiant inscrit administrativement. Ils peuvent vous donner plus d'informations et éventuellement une autorisation explicite.



##### **Remplir le formulaire en ligne**

Remplissez [ce formulaire en ligne](#) pour vous inscrire en tant qu'étudiant inscrit administrativement à la VUB. Ici, il faut d'abord remplir vos données personnelles, puis vos données de formation. Ensuite, il faut indiquer les cours que vous souhaitez suivre à la VUB.



##### **Vérification**

La faculté de la VUB qui offre le(s) cours vérifiera et évaluera votre demande.



##### **Inscription**

Après approbation, l'Onderwijs- en Studentenadministratie règle votre inscription.



##### **L'inscription aux cours**

Après cela, l'administration facultaire de la VUB enregistre vos cours.



##### **Obtenir l'accès**

L'étudiant ULB recevra alors un NetID et une adresse e-mail VUB, une carte d'étudiant et un accès à la plateforme d'apprentissage Canvas.

Vous trouverez [ici](#) plus d'informations sur la façon de s'inscrire administrativement et les délais.

La Brussels University Alliance dispose également d'une [page FAQ](#) sur l'échange de cours et de modules.

### 3. Délais

Il y a deux délais différents pour vous inscrire administrativement à la VUB, selon le semestre dans lequel les cours ont lieu :

- Pour les cours du premier semestre ou des cours annuels : **19 octobre 2021**
- Pour les cours du second semestre : **13 mars 2022**

Vous pouvez également consulter les délais [ici](#).

! N'attendez pas trop longtemps pour vous inscrire aux différents cours afin d'être sûr d'avoir accès à toutes les applications nécessaires à temps !

Vous pouvez consulter le calendrier académique [ici](#). N'oubliez pas que les cours à la VUB commencent le lundi **27 septembre 2021** (sauf pour les étudiants de Bruface, ils commencent une semaine plus tôt).

### 4. Examens

En cas de chevauchement avec les examens de l'ULB, vous devez contacter le service/la personne indiqué pour votre faculté au point 6 (personnes de contact en cas de questions et/ou de problèmes) de ce manuel. L'ULB vérifiera si un ajustement de l'horaire d'examens est possible.

Si vous êtes inscrit en tant qu'étudiant inscrit administrativement, vous ne recevrez pas de relevé de notes/transcript of records. Vous recevrez vos résultats via votre institution d'origine. Vous pouvez également consulter vos notes dans le [Selfservice Studenten](#). Si vous le souhaitez, vous pouvez demander une attestation de crédit au secrétariat facultaire.

### 5. Informations sur l'administration et l'informatique de l'institution d'accueil

En tant que nouvel étudiant VUB, vous créez une fois une identité réseau (NetID) et une adresse e-mail VUB. Vous en aurez besoin pour accéder aux ordinateurs, au Wi-Fi sur le campus et à plusieurs applications VUB. Vous pouvez trouver plus d'informations [ici](#).

Le [site Web pour les étudiants VUB](#) regorge également d'informations utiles. Par exemple, vous pouvez consulter le [calendrier académique](#) ainsi que [les horaires des cours](#) par matière et [les horaires des examens](#). Vous y trouverez aussi plus d'informations pour les [nouveaux étudiants](#) et les [étudiants internationaux](#), par exemple sur les [Orientation Days](#).

Sur le [site de la Brussels University Alliance](#), vous trouverez un aperçu des outils et applications informatiques les plus utilisés à la VUB (et à l'ULB).

## 6. Personnes de contact en cas de questions et/ou de problèmes

<b>Des questions générales (telles que « Quand le secrétariat facultaire est-il ouvert ? »)</b>	<a href="#">Infopunt Studenten</a>
<b>Des questions concernant votre inscription, votre carte d'étudiant ou vos attestations</b>	<a href="#">Onderwijs- en Studentenadministratie</a>
<b>Des questions informatiques</b>	<a href="#">ICT-Helpdesk</a>

Veillez contacter les professeurs uniquement en cas de questions sur le contenu du cours. Pour toute question sur les cours, les examens et les horaires, vous trouverez ici qui vous pouvez contacter par faculté de votre institution d'origine :

<b>Faculté des Sciences psychologiques et de l'éducation</b>	Le secrétariat étudiants : <a href="mailto:ma.fspe@ulb.be">ma.fspe@ulb.be</a>
<b>Faculté de Droit et de Criminologie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Master en droit : Nadine Ahishakiye, <a href="mailto:Nadine.Ahishakiye@ulb.be">Nadine.Ahishakiye@ulb.be</a></li> <li>• Les Master de spécialisation : Céline Laplanche, <a href="mailto:Celine.Laplanche@ulb.be">Celine.Laplanche@ulb.be</a></li> </ul> <p>En cas de chevauchement d'horaires d'examens : consultez l'avis que votre faculté vous a envoyé. Vous y trouverez la personne-ressource à contacter.</p>
<b>Faculté de Lettres, Traduction et Communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le secrétariat de filière Langues et lettres modernes : <a href="mailto:modernes.ltc@ulb.be">modernes.ltc@ulb.be</a> - <a href="mailto:germaniques.ltc@ulb.be">germaniques.ltc@ulb.be</a></li> <li>• Le secrétariat de filière Langues et lettres françaises et romanes : <a href="mailto:romanes.ltc@ulb.be">romanes.ltc@ulb.be</a></li> <li>• Le secrétariat de filière Journalisme : <a href="mailto:master.journalisme.ltc@ulb.be">master.journalisme.ltc@ulb.be</a></li> <li>• Le secrétariat de filière Communication multilingue : <a href="mailto:master.communication.mutilingue.ltc@ulb.be">master.communication.mutilingue.ltc@ulb.be</a></li> <li>• Le secrétariat de filière Linguistique : <a href="mailto:linguistique.ltc@ulb.be">linguistique.ltc@ulb.be</a></li> </ul>
<b>Faculté de Philosophie et Sciences sociales</b>	Charlotte Claes, Adjointe à l'enseignement : <a href="mailto:Charlotte.Claes@ulb.be">Charlotte.Claes@ulb.be</a>
<b>Solvay Brussels School of Economics and Management</b>	Marie Ugeux, Adjointe de Faculté : <a href="mailto:marie.ugeux@ulb.be">marie.ugeux@ulb.be</a>

<b>Faculté des Sciences</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le secrétariat étudiants du Département d'Informatique : <a href="mailto:info.etudiants@ulb.ac.be">info.etudiants@ulb.ac.be</a></li> <li>• Le secrétariat étudiants du Département de Mathématiques/Statistiques : <a href="mailto:patricia.semeraro@ulb.be">patricia.semeraro@ulb.be</a></li> </ul>
<b>École polytechnique de Bruxelles</b>	Le secrétariat : <a href="mailto:polytech@ulb.be">polytech@ulb.be</a>

**7. Plans du campus**

Vous trouverez [ici](#) les plans des différents campus de la VUB.

## Pour les étudiants VUB qui suivent un cours à l'ULB

### 1. Principes de base

Le nombre d'étudiants inscrits administrativement admis dans un cours dépend de la formation et/ou du cours. Si vous souhaitez plus d'informations à ce sujet, vous pouvez contacter les personnes de contact mentionnées au point 6 de ce manuel : Personnes de contact en cas de questions et/ou de problèmes.

À la fin de ce manuel, vous trouverez un aperçu par formation des cours que vous pouvez suivre à l'autre institution comme étudiant inscrit administrativement.

### 2. Plan étape par étape pour l'inscription comme étudiant inscrit administrativement

Les étudiants VUB qui souhaitent suivre un ou plusieurs cours à l'ULB doivent s'inscrire comme étudiant inscrit administrativement à l'ULB.

#### Contactez votre secrétariat facultaire de la VUB

Informez votre secrétariat facultaire à la VUB que vous souhaitez suivre un ou plusieurs cours à l'ULB en tant qu'étudiant inscrit administrativement. Ils peuvent vous donner plus d'informations et assureront le suivi administratif si vous décidez de suivre des cours à l'ULB.



#### Avertir l'ULB

Ceci est fait par votre secrétariat facultaire de la VUB. Ils informent le secrétariat facultaire de l'ULB des inscriptions à leurs cours en envoyant une liste Excel. La faculté d'accueil vérifie alors les données, après quoi elles sont transmises au Service des Inscriptions.



#### Vérification

Le Service des Inscriptions de l'ULB vérifie les données.



#### Inscription

Le Service des Inscriptions procède à l'inscription et renvoie aux facultés la liste des étudiants avec le matricule ULB.



#### L'inscription aux cours

Après cela, le secrétariat facultaire de l'ULB enregistre vos cours et fait les plans annuels des étudiants (PAE).



#### Obtenir l'accès

L'étudiant VUB recevra alors un ULBID et un accès à la plateforme d'apprentissage Université Virtuelle. \*

\* Les étudiants inscrits administrativement dans un programme de mobilité n'ont pas droit à une carte d'étudiant mais reçoivent une attestation d'inscription administrative, téléchargeable gratuitement sur le portail MonULB. Cette attestation sert de preuve d'appartenance à la communauté universitaire et donne accès aux principaux services (bibliothèques et salles d'examens).

La Brussels University Alliance dispose également d'une [page FAQ](#) sur l'échange de cours et de modules.

### 3. Délais

Il y a deux délais différents pour vous inscrire administrativement à l'ULB, selon le semestre dans lequel les cours ont lieu :

- Pour les cours du premier semestre ou des cours annuels : **15 octobre 2021**
- Pour les cours du second semestre : **28 février 2022**

! N'attendez pas trop longtemps pour vous inscrire aux différents cours afin d'être sûr d'avoir accès à toutes les applications nécessaires à temps !

Si possible, l'ULB souhaite recevoir toutes les données à partir de mi-septembre pour les inscriptions du premier semestre et avant le 15 février pour les inscriptions du second semestre.

Vous pouvez consulter le calendrier académique [ici](#). N'oubliez pas que certains cours à l'ULB commencent le lundi **13 septembre 2021**, d'autres le lundi **20 septembre 2021**.

### 4. Examens

L'ULB établit un horaire d'examens pour les cours ULB suivis par l'étudiant VUB.

En cas de chevauchement avec les examens de la VUB, vous devez contacter le service/la personne indiqué pour votre faculté au point 6 (personnes de contact en cas de questions et/ou de problèmes) de ce manuel. La VUB vérifiera si un ajustement de l'horaire d'examens est possible.

Si vous êtes inscrit en tant qu'étudiant inscrit administrativement, vous ne recevrez pas de relevé de notes/transcript of records. Vous recevrez vos résultats via votre institution d'origine. Vous pouvez également consulter vos notes dans [MonULB](#). Si vous le souhaitez, vous pouvez demander une attestation de crédit au Service des Inscriptions.

### 5. Informations sur l'administration et l'informatique de l'institution d'accueil

Les nouveaux étudiants ULB reçoivent un ULBID et une adresse e-mail ULB.

Sur [le site de l'ULB](#) vous trouverez encore plus d'informations sur différents sujets. Par exemple, vous pouvez consulter le [calendrier académique](#) et vous y trouvez plus d'informations pour les [nouveaux](#) étudiants, par exemple sur [la Semaine d'Accueil](#).

Sur le [site de la Brussels University Alliance](#), vous trouverez un aperçu des outils et applications informatiques les plus utilisés à l'ULB (et à la VUB).

## 6. Personnes de contact en cas de questions et/ou de problèmes

<b>Des questions générales (y compris les problèmes informatiques)</b>	<a href="#">Support – ULB</a>
--	-------------------------------

Veillez contacter les professeurs uniquement en cas de questions sur le contenu du cours. Pour toute question sur les cours, les examens et les horaires, vous trouverez ici qui vous pouvez contacter par faculté de votre institution d'origine :

<b>Faculté Psychologie en Educatiewetenschappen</b>	Le secrétariat facultaire : <a href="mailto:facpe@vub.be">facpe@vub.be</a>
<b>Faculté Recht en Criminologie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le secrétariat facultaire : <a href="mailto:facrc@vub.be">facrc@vub.be</a></li> <li>• À l'ULB, vous pouvez contacter Samira El Idrissi : <a href="mailto:Samira.El.Idrissi@ulb.be">Samira.El.Idrissi@ulb.be</a></li> </ul>
<b>Faculté Letteren en Wijsbegeerte</b>	Le secrétariat facultaire : <a href="mailto:faclw@vub.ac.be">faclw@vub.ac.be</a> In geval van overlappende examenroosters kan de student een formulier invullen dat te vinden is onder de titel 'overlapping examens' op de facultaire website: <a href="https://student.vub.be/lw#examens">https://student.vub.be/lw#examens</a>
<b>Faculté Sociale Wetenschappen &amp; Solvay Business School</b>	Le secrétariat facultaire : <a href="mailto:faces@vub.be">faces@vub.be</a>
<b>Faculté Wetenschappen en Bio-ingenieurswetenschappen</b>	Le secrétariat facultaire : <a href="mailto:facwe@vub.be">facwe@vub.be</a>

## 7. Plans du campus

Vous trouverez [ici](#) les plans des différents campus de l'ULB.